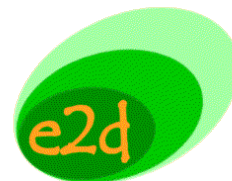




MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21
DE BAYONNE
RAPPORT D'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE
(DECEMBRE 2013)



SOMMAIRE

RAPPEL : L'AGENDA 21 LABELLISE EN 2011.....	3
DEROULEMENT DE LA REVUE D' ACTIONS.....	5
ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS.....	7
LES REALISATIONS DE L'AGENDA 21	9
EVALUATION GLOBALE DE LA DEMARCHE.....	20
INDICATEURS DE RESULTAT	24
LES APPORTS DE L'ÉVALUATION DE 2013	36
CONCLUSION.....	37

RAPPEL : L'AGENDA 21 LABELLISÉ EN 2011

La stratégie de développement adaptée aux ambitions politiques et au fonctionnement de la Ville de Bayonne s'organise en sept axes d'intervention, qui ont servi de base à l'élaboration du programme d'actions de l'Agenda 21.

Les sept axes stratégiques de développement durable retenus pour l'Agenda 21 de Bayonne sont les suivants :

- ▶ Axe 1 : Mieux vivre ensemble à Bayonne
- ▶ Axe 2 : La Ville de Bayonne accélère la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial
- ▶ Axe 3 : Mieux connaître les milieux naturels de Bayonne pour mieux les préserver
- ▶ Axe 4 : La Ville de Bayonne favorise une économie soutenable
- ▶ Axe 5 : La Ville de Bayonne permet l'épanouissement de tous dans un cadre de vie privilégié
- ▶ Axe 6 : La Ville de Bayonne renforce une gouvernance coopérative et partenariale
- ▶ Axe 7 : La Ville de Bayonne se mobilise pour le développement durable

Les axes stratégiques définis ont été déclinés en objectifs, puis en actions.

En 2011, l'Agenda 21 bayonnais comportait 56 actions, parmi lesquelles se trouvaient :

- ▶ 24 actions existantes, à renforcer
- ▶ 32 actions nouvelles, à développer.

D'une manière générale, le Plan d'action de l'Agenda 21 a été établi sur trois ans, de mi-2011 à mi-2014 : à échéance de cette période, il doit faire l'objet d'une évaluation.

MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE BAYONNE - RAPPORT D'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE (DECEMBRE 2013)

7 axes stratégiques



27 objectifs, déclinés en 56 actions

DEROULEMENT DE LA REVUE D' ACTIONS

2013. L'évaluation « chemin faisant » de l'Agenda 21

L'un des objectifs de l'Agenda 21 est d'améliorer en continu les actions et les politiques de la collectivité et de mobiliser ses partenaires, au regard des finalités du développement durable.

Il vise donc l'accompagnement des changements collectifs qu'implique l'engagement dans le développement durable : l'évolution des comportements, des stratégies locales de développement et d'aménagement, ainsi que des modes de consommation et de production. Cette dynamique d'amélioration concerne tout autant le territoire et les conditions de vie, par la mise en œuvre du plan d'actions, que les pratiques et modes de faire de la collectivité.

Le rapport d'évaluation répond à l'objectif de « rendre compte » des avancées au comité de pilotage et aux élus municipaux, mais il doit être considéré avant tout comme un outil de pilotage. L'évaluation permet de mesurer l'ampleur des changements internes obtenus, de tirer des leçons des succès et des difficultés rencontrés, et de porter une appréciation sur les méthodes employées afin de les améliorer. Elle accompagne la ré-orientation périodique des réponses politiques aux enjeux de développement durable, dans un contexte socio-économique, technique et environnemental en évolution rapide.

Une évaluation globale de l'Agenda 21, sera conduite, conformément aux exigences de la reconnaissance nationale¹, en 2014. Une évaluation transitoire est effectuée, chaque année - *évaluation chemin faisant* – afin de suivre l'état d'avancement et de réalisation des actions :

- ▶ Les actions sont-elles effectivement mises en œuvre ?
- ▶ Quelles sont les difficultés rencontrées ? Les éléments facilitateurs ?
- ▶ Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés ?
- ▶ Quels sont les résultats des actions engagées ?
- ▶ La mise en œuvre de l'action suit-elle un mode de conduite de projet efficace (pilotage, transversalité, évaluation, participation et partenariats, amélioration continue) ?

¹ L'agenda 21 de Bayonne a été labellisé Agenda 21 de France en 2011, l'évaluation globale doit être effectuée au bout de 3 ans.

Méthode d'évaluation

L'évaluation a été réalisée de manière collective, par des groupes réunissant plusieurs référents d'actions, avec la participation de deux consultants-évaluateurs, sur la base d'une grille de questions (voir annexe), qui correspond à une adaptation du référentiel d'évaluation des agendas 21 locaux pour une évaluation à mi-parcours.

34 référents d'actions ont participé à l'évaluation collective

En 2012, 80% des actions avaient été évaluées

En 2013, 100% des actions ont été évaluées

Une partie davantage individualisée de l'évaluation a été réalisée par la chargée de mission Développement Durable, sous la forme d'entretiens avec les responsables d'action afin de collecter les indicateurs de résultat des actions. Cela a permis en parallèle, comme en 2012, de vérifier la bonne mise à jour des fiches de suivi.

ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS

Etat d'avancement du plan d'actions au 6/12/2013

75% des actions, soit 43 actions, sont très avancées ou suivent leur cours normalement.

Pour la majorité des actions engagées (60%), des indicateurs de résultats sont renseignés, au moins en partie : ainsi, il est possible de connaître des réalisations effectives pour 34 actions.

12	5	9	non engagée ou stoppée
			retard, difficultés
31			suit son cours
			bien avancée ou réalisée

Le plan d'actions voté par le conseil municipal en 2011 comprenait 56 actions, il en comporte 54 aujourd'hui : certains projets ont évolué, soit pour donner suite à une phase d'étude, soit parce qu'une action complémentaire était apparue comme importante, soit des actions ont été fusionnées pour répondre de manière globale à un objectif :

- ▶ La déclinaison du Plan Local de Prévention des Déchets englobe désormais l'incitation au compostage, un meilleur tri à la source permettant de faciliter la valorisation des déchets fermentescibles des écoles (action 28) et la valorisation des déchets issus des activités des services municipaux (action 54) ;
- ▶ Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et l'adaptation des postes de travail (action 56) est fusionnée avec l'action visant à Favoriser le bien être au travail et poursuivre les actions menées en matière de sécurité au travail (action 33) ;
- ▶ Le suivi de la qualité de l'air intérieur devient également une action à part entière pour répondre à l'objectif de renforcer le lien santé-environnement.

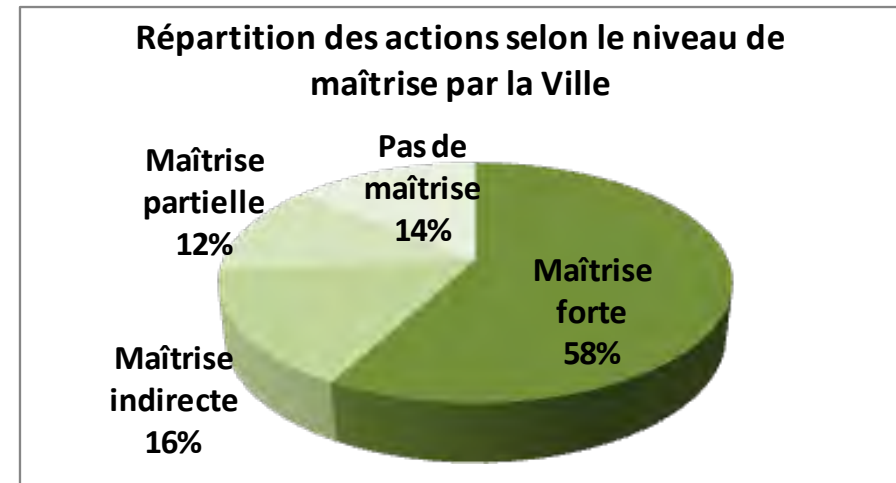
Une action nouvelle :

- ▶ la création d'un réseau de chaleur, qui devient une action spécifique s'ajoutant à celle qui, au démarrage de l'Agenda 21, ne concernait que la réalisation des études.

La mise en œuvre des actions dépend du degré de maîtrise par la Ville

La Ville mobilise les différentes facettes de ses capacités d'intervention pour porter l'Agenda 21 local : la Ville est maître d'ouvrage et maître d'œuvre ; la ville impulse mais ne réalise pas directement ; la ville sensibilise et mobilise.

Le plus souvent elle agit en exerçant directement ses compétences et ses services réalisent les actions programmées ; d'autres fois, elle impulse un projet, dont la réalisation dépend des compétences d'un organisme partenaire ; parfois encore, elle porte politiquement un objectif, mais ce sont les citoyens ou divers acteurs privés qui agissent.


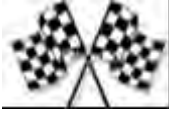




Ainsi, si on répartit les actions de l'Agenda 21 en fonction du degré de maîtrise par la municipalité et ses services, elles peuvent être réparties en 4 classes, comme le montre le graphique ci-contre.

- Pour la majorité des actions (58%), la ville maîtrise totalement le projet qui à la fois relève de ses compétences et d'une mise en œuvre par ses services. On peut citer la réalisation d'un plan de réduction de l'éclairage public ou la gestion différenciée des espaces verts...
- Pour 16% des actions, celles-ci relèvent d'une compétence supra communale, portée par la Communauté d'Agglomération ou le Syndicat Mixte des Transports. On peut citer le projet d'harmonisation du système de vélos en libre service, la définition d'une trame verte et bleue sur le territoire communal ou l'inventaire des terrains qui pourraient participer au développement des productions agricoles...
- Une maîtrise partielle de 14% des actions signifie que la Ville en est à l'initiative mais que leur mise en œuvre dépend d'autres acteurs socio-économiques. On peut citer la sensibilisation des scolaires à la biodiversité qui dépend en partie des enseignants, les pratiques sportives et culturelles qui dépendent beaucoup des associations sportives
- Pour les actions sur lesquelles la Ville n'a pas de maîtrise, dans certains cas des phases d'étude ont été réalisées : action9, « Analyser l'opportunité de la mise en place de navettes fluviales sur la Nive et l'Adour » mais la réalisation dépendra de l'échelle de gouvernance appropriée.

LES REALISATIONS DE L'AGENDA 21

Légende des émoticons utilisés

			
Point fort de l'axe	Action terminée ou passée en mode de fonctionnement courant	Action en chantier	Piste d'amélioration

Axe 1, Mieux vivre ensemble à Bayonne

Les avancées

- **Maintenir les commerces en centre ville** (action 2) est un objectif important pour la Ville. Ses moyens d'actions sont toutefois indirects : elle favorise l'attractivité commerciale en réalisant des aménagements qui améliorent la qualité et le fonctionnement urbain, tels que la piétonisation. La ville soutient également l'animation commerciale : mise en place d'un marché hebdomadaire sur St Esprit ; mobilisation des commerçants autour d'un « éco-défi » visant à réduire les consommations pour l'éclairage...
- La Ville a lancé en 2012 une démarche relative à l'élaboration d'un **schéma directeur des espaces publics du centre ancien** (action 4) afin d'analyser les dimensions sociales et urbaines des espaces publics et révéler le potentiel de leur « valeur d'usage ». Ce projet a fait l'objet d'ateliers inter services en 2013 afin d'aborder de manière transversale la notion d'espaces publics. Il est envisagé de les poursuivre par des ateliers urbains. Le Schéma directeur devrait être produit, sous la forme de fiches programmatiques pour les différents espaces publics identifiés, courant 2014.
- Les soirées festives étaient identifiées dans le diagnostic de l'Agenda 21 comme sources de nuisances nocturnes pour les riverains : une action de **Médiation contre les nuisances nocturnes** a été mise en place. Deux associations, encadrant une équipe de jeunes volontaire du service civique, assurent des actions de prévention lors des sorties festives ; parallèlement, une charte des peñas a été établie (action 5).
- La thématique des livraisons de marchandises en centre ville a été jusqu'ici très peu explorée dans l'agglomération bayonnaise. La révision du PDU permet de traiter la question de la logistique et de l'organisation urbaine pour réduire la gêne et les contraintes liées aux livraisons en centre ville.



Un dispositif de concertation a été organisé en 2013 pour la mise en œuvre du **dernier km de livraison en centre-ville** ; un logisticien a été retenu pour accompagner la réflexion de la Ville (action 6).

- Elaborer et mettre en œuvre un référentiel développement durable pour les opérations de construction et de restauration : une étude de cas est en cours avec la ferme de Loustaounaou (action 7).



Les points forts

Une méthode de travail qui passe par la concertation des publics concernés : citoyens, commerçants, etc.

Dans le cadre de l'action 3, l'utilisation des gobelets réutilisables tend à se généraliser et ne reste plus limitée aux fêtes de Bayonne : l'utilisation s'est étendue à la Foire du Jambon et à la Fête de la musique. A noter que la Ville n'est pas en maîtrise directe de l'action pour ces deux derniers événements : elle encourage les cafetiers à utiliser le gobelet réutilisable mais le marché est passé directement entre les cafetiers et le prestataire de leur choix (contrairement aux Fêtes de Bayonne).



Les marges d'amélioration

Organiser systématiquement une concertation autour des projets d'urbanisme (action 1) : au delà des seules obligations réglementaires.

Des marges de progression sur les éco-événements, avec in fine, la définition de critères d'éco conditionnalité à intégrer systématiquement dans les événements organisés par la Ville, ou faisant l'objet d'un partenariat.





Axe 2 : la ville de Bayonne accélère la mise en œuvre d'un plan climat énergie territorial

Les avancées

- La Ville de Bayonne a participé à une étude sur la faisabilité de la mise en circulation de navettes fluviales sur l'Adour (action 9). Cette étude démontre la faisabilité technique du projet, avec une desserte de 3 points d'arrêt connectés au réseau de bus, mais ce service génèrerait un important déficit d'exploitation. Les décisions et les suites opérationnelles sont désormais du ressort du Syndicat des Transports.
- L'action 10 de l'Agenda 21, désormais intégrée dans l'action 11 (Mobiliser des entreprises et administrations autour de la mise en place de Plan de Déplacement d'Entreprise) vise à inciter au co-voiturage et à l'auto-partage : une action de sensibilisation a été menée en 2013 sur le quartier du Séqué. Il s'agit de favoriser des choix et des comportements individuels, le rôle de la collectivité se limite en effet à la sensibilisation.
- Poursuivant le même objectif (action 11), la ville favorise la mise en place de Plans de Déplacement des Entreprises : d'une part en mobilisant les entreprises participant au Club des partenaires animé par la Mission Développement Durable de la Ville et, en interne, en mobilisant ses agents dans le cadre d'un « Challenge de la mobilité » organisé en 2013 (130 participants).
- En lien avec l'élaboration du Plan Vélo de l'Agglomération, la Ville a animé deux ateliers thématiques sur l'usage des vélos (action 8). L'objectif de concourir à l'harmonisation et au développement d'un système de vélos en libre service au sein de l'agglomération, dépend pour aller plus loin, des décisions prises par l'Agglomération Côte Basque Adour. Le réseau cyclable progresse : 20 km de pistes cyclables en 2013 sur Bayonne (2km créés depuis 2011) : la Ville saisit l'opportunité des aménagements d'infrastructures pour créer des pistes cyclables et ainsi décliner le projet de Plan Vélo sur le territoire communal (action 12).
- Le remplacement des ampoules par des Leds pour les illuminations de la ville lors du Noël 2012 a permis de réduire les consommations électriques de 80%. En 2013, le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des Leds se poursuit, « modestement » en raison de l'importance des coûts d'investissements (action 15).
- Étudier le développement d'un réseau de chaleur biomasse à Bayonne (action 16) : cette action est réalisée, la suite est engagée avec le processus de création du réseau de chaleur qui desservira les Hauts de Bayonne.



Les points forts	Les marges d'amélioration
 <p>Créer un réseau de chaleur alimenté en énergie-bois (action 16) : le Conseil municipal a décidé d'engager des études sur un réseau de chaleur fin 2011 ; en décembre 2013, il choisit l'exploitant du réseau de chaleur.</p>	 <p>La réduction des déplacements en voiture pour déposer les enfants à l'école (action 13) dépend essentiellement de l'initiative des parents. Ainsi la mise en place des « pédibus » prévus par l'Agenda 21 a un préalable : la sensibilisation des familles</p>




Axe 3 mieux connaître les milieux naturels de Bayonne pour mieux les préserver

Les avancées

- Les espèces végétales invasives ainsi que les espaces concernés ont été identifiés et cartographiés (action 18). Depuis 2012 l'action concerne également une espèce animale, le frelon asiatique. La sensibilisation-communication sur ces espèces est effective, avec la réalisation d'un livret d'identification. Les résultats de l'action ne sont pas encore connus puisque les 110 stations colonisées par des espèces envahissantes n'ont été identifiées qu'en 2012 : on manque donc encore du recul nécessaire, mais les outils d'évaluation sont prêts.
- 1770 enfants ont participé à des actions de sensibilisation à la biodiversité pour l'année scolaire 2011/2012 (Action 19). Chaque année, la programmation des actions est revue.
- Dans le cadre de l'action 21, la typologie des espaces verts a été réalisée, ainsi qu'un plan de désherbage. Des désherbeurs thermiques ont été acquis par la Ville, avec des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : l'utilisation de produits phytosanitaires a ainsi baissé de 33% depuis 2010.
- Pour favoriser la réappropriation des berges de la Nive et de l'Adour (action 22), la Ville a d'un côté acquis en 2012 la peupleraie du coq de la Nive (2 ha). D'un autre côté, elle réfléchit à cet enjeu, lors des opérations d'aménagement le long de l'Adour. A ce stade, la réflexion se porte sur le développement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), l'étude d'urbanisme Rive droite (entre St Esprit et le pont Grenet) et l'étude d'urbanisme Rive gauche (allées Marines).
- L'acquisition des parcelles classées en Périmètre de Protection Immédiate de captage d'eau potable (PPI) se poursuit (57% avec un objectif de 100% d'ici 2030). Les travaux de protection (bornage, clôture...) sont réalisés à hauteur de 65%, grâce à une bonne coopération avec les agriculteurs. (action 23).



- L'analyse des consommations d'eau potable est en cours pour identifier les usages qui ne se justifient pas (action 24). Des actions d'envergure variée sont menées ou en cours : recherche préventive de fuites d'eau, mise en place de forages pour l'arrosage de terrains de sports, automatisation des urinoirs durant les fêtes, réfection de l'arrosage du stade Didier Deschamps...

	Les points forts	Les marges d'amélioration	
	Le taux de renouvellement des conduites de collecte et de transport d'eau potable (Action 23) a dépassé les objectifs : l'objectif était de 1%, le réalisé est de 1,22% en 2013 (investissements très importants)	La collaboration avec l'Agglomération sur la définition de la trame verte et bleue (action 20) et la réalisation de l'inventaire de la biodiversité (action 17).	
		Il serait possible d'aller plus loin avec la labellisation EVE [®] (Espace Végétal Ecologique) d'Ecocert pour la gestion écologique des pelouses sportives (action 21)	

Axe 4: LA VILLE DE BAYONNE FAVORISE UNE ÉCONOMIE SOUTENABLE

Les avancées

- En 2013, les actions planifiées dans le cadre du programme LINKS se poursuivent : entre 2012 et 2013, 4 cafés thématiques et 4 formations-actions pour sensibiliser les professionnels du bâtiment ont été organisés. En 2013, pour la sensibilisation tout public, une « nuit de la thermographie » a réuni 100 personnes.
- La Ville de Bayonne met en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets porté par le syndicat Bil Ta Garbi, qui vise une réduction des déchets de 7% d'ici 2014, en le déclinant sur le territoire communal et au sein de ses services : en 2013 l'action est centrée sur le tri dans les écoles.



Les points forts

La prise en compte du tri et la réduction des déchets se signale par un progrès très important depuis quelques années (à l'échelle du syndicat Bil Ta Garbi : de 2011 à 2012, l'évolution est de +2% pour la collecte sélective et de +3% pour les apports en déchetterie). Cela témoigne d'une action publique renforcée mais aussi d'un bon engagement des agents de la Ville et des citoyens et donc d'une évolution des comportements.

Parmi les premiers résultats associés à l'action, l'équipement en composteur de la population a particulièrement augmenté : 28% des foyers de l'agglomération sont équipés en 2013.

Les marges d'amélioration

Il n'existe pas localement de possibilité de valorisation des barquettes issues des repas des écoles et du portage de repas à domicile. Il serait nécessaire soit de développer cette filière pour optimiser le tri des déchets, soit, ce qui est davantage dans les compétences de la collectivité, de revoir le cahier des charges pour que le prestataire propose un conditionnement des repas dans des emballages biodégradables ou réutilisables (action 28 sur les déchets).



Axe 5: LA VILLE DE BAYONNE PERMET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS DANS UN CADRE DE VIE PRIVILEGIE

Les avancées

- La Ville s'est engagée dans une démarche d'amélioration du bien être au travail (action 33) avec, en 2012, des formations sur le management, la gestion des conflits, la gestion du temps, etc... Un technicien « Hygiène et Sécurité » a été recruté au sein de la Direction des Ressources Humaines.
- Dans le cadre de l'action de la Ville sur l'habitat indigne (action 35), 11 ouvertures de procédures conformément au code de la santé publique, et 11 ouvertures au titre de « périls d'immeubles » ont été réalisées en 2012. Il s'agit d'une action exemplaire en termes de gouvernance, puisqu'elle est menée de façon transversale au sein des services municipaux (urbanisme, social, hygiène) et avec l'aide de nombreux partenaires extérieurs (services de l'Etat, bailleurs...).
- Le Projet Educatif Global (action 38) représente un champ particulièrement important dans la démarche de développement durable. Un diagnostic des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse vient d'être réalisé, ainsi que la concertation avec les jeunes. Ce travail posera les bases du Projet Educatif Global pour les années à venir.
- En 2013, 164 enfants et 134 familles ont été aidés dans le cadre du Programme de Réussite Educative. Les actions menées dans ce cadre montrent le bénéfice réel pour les personnes qui y participent. Ainsi, on constate une amélioration de l'apprentissage scolaire pour 83% des jeunes ayant suivi des actions d'aide à la réussite éducative, ainsi que de la socialisation pour 78% des enfants et adolescents en situation de fragilité identifiée (action 39).
- L'Agenda 21 de Bayonne se distingue par la place donnée à la culture dans le travail de concertation pour le plan d'actions. L'objectif de l'Agenda 21 est de valoriser la création et les initiatives culturelles locales (action 41), notamment grâce à l'initiative Bayonne en scène pour la promotion d'artistes bayonnais. Un annuaire des entreprises culturelles de Bayonne a été réalisé ; pour la diffusion, un lieu provisoire a été ouvert en 2013, il s'agit de la Casemate de l'ASB (action 42).



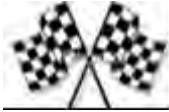
Les points forts

Grâce aux actions menées par la régie des eaux la ville a progressé vers son objectif de mettre en place une tarification de l'eau qui ne grève pas le budget des ménages les plus précaires. Le taux d'impayé est aujourd'hui de 1,95%, soit bien en deçà de l'objectif fixé de 2010 de 2,5%.

Les marges d'amélioration

Le lancement de l'Atelier Santé-Ville (action 32) est reporté à 2014 : il s'agit de réunir l'ensemble des partenaires concernés par les problématiques de santé et bien être de tous. La Ville a pris l'initiative comme elle s'y est engagée, mais pour l'heure, les partenaires ne se sont pas mobilisés.





La charte sur les antennes relais de téléphonie mobile (action 34) a été réalisée et est mise en œuvre. L'information sur la question est effective et des mesures de champs électromagnétiques permettent d'appliquer le principe de précaution.



L'observatoire des violences faites aux femmes (action 37) a été créé et son animation suit son cours, à une échelle supra communale. Il manque encore le recul dans le temps pour en évaluer les résultats.



La Ville met en œuvre et anime le Label Ville d'Art et d'Histoire (action 40) avec une programmation annualisée. L'objectif d'une évolution de 30% de la fréquentation est quasiment atteint pour l'offre touristique (+28% en 2013). Une étape suivante devrait être franchie avec la création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (2014-2016).

A ce stade, l'action sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles (32 bis) en est aux prémises. Une action à mettre en œuvre, qui peut évoluer dans ses ambitions, en allant vers un plan de sensibilisation et de prévention (et donc au-delà des directives réglementaires).

Dans le cadre du Document Unique (sécurité, santé au travail, action 33), inclure une évaluation des risques psycho-sociaux.

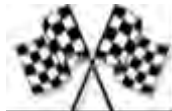
Actuellement, l'action 36 « Favoriser les pratiques sportives » se limite au « droit commun » de la politique sportive communale. Elle doit être réorientée pour donner davantage d'ampleur et de transversalité à l'action. Une amélioration pourrait être apportée par la mise en place d'éco-événements sportifs.



Axe 6: LA VILLE DE BAYONNE RENFORCE UNE GOUVERNANCE COOPERATIVE ET PARTENARIALE

Les avancées

- La Ville de Bayonne participe régulièrement aux réseaux des Agendas 21 (action 45) (national, régional ou local). Elle prend part également à différentes manifestations nationales (Semaine du Développement Durable en 2010 et 2013, organisation des Journées de l'Énergie Positive en 2013 et participation à Alternatiba, le Village des alternatives, organisé par l'association Bizi ! en 2010 et 2013).





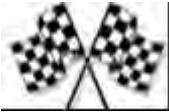
Les points forts	Les marges d'amélioration
<p>La charte de la participation citoyenne est mise en œuvre depuis son adoption en 2010 (action 44). Pour 2013, elle a été appliquée aux projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antennes relais (50 participants) • Plan de Déplacement Urbain • Dernier kilomètre de livraison (23 personnes en moyenne) • Ateliers thématiques Marinadour • Plan Vélo • Groupe de travail Mobilité 	<p>Le club des partenaires (action 43) a été peu mobilisé en 2013 : réunion d'un groupe de travail Mobilité en Juin et participation au challenge de la mobilité aquitaine 2013. Pour maintenir cette dynamique, la Mission Développement Durable de la ville joue un rôle essentiel d'animation.</p> <p>Pour l'avenir, la participation citoyenne, doit évoluer dans son fonctionnement et s'adapter aux nouvelles pratiques pour ouvrir davantage la concertation au plus grand nombre de bayonnais.</p> <p>En 2013, les habitants, usagers et acteurs du territoire n'ont pas été associés à l'évaluation de l'Agenda 21 (action 46). Pour 2014, année de bilan final du premier plan d'actions, il faudrait organiser un nouvel évènement public pour une évaluation participative.</p>



Axe 7: LA VILLE DE BAYONNE SE MOBILISE, EN INTERNE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les avancées

- 4 formations internes ont été organisées en 2012 et en 2013 en lien direct avec le développement durable, 52 agents ont été formés dans ce domaine en 2013 (action 47).
- Dans la stratégie de renforcement de l'achat public durable (action 52), on peut noter des avancées mesurables : 43,58% des marchés passés par la Ville comprennent une préoccupation en matière de développement durable. La prise en compte de cette préoccupation peut prendre plusieurs formes :
 - Critères de jugement: 27%
 - Spécifications techniques: 13%
 - ESAT ou EA: 5%
 - Variantes: 2%
- La Ville met en œuvre dans son fonctionnement, des actions qui concourent au Plan d'action Climat Energie d'agglomération (action 53). Les actions lancées sont diverses : diagnostics énergétiques, optimisation de certaines installations, installations solaires thermiques, illuminations de Noël, remplacement d'ampoules par des leds sur des feux tricolores, formation de personnel à l'éco-conduite, critères dans la politique d'achats éco-responsables...
- En 2013 la Direction des Ressources Humaines de la Ville a réalisé un travail auprès des agents afin de recenser les situations de handicap (action 56), les obligations réglementaires sont réalisées dans ce domaine (il s'agit d'avoir un ratio de 6% de personnels justifiant d'un handicap, à défaut une cotisation au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique est due par la commune). De plus, d'autres actions de la Ville favorisent le travail de personnes handicapées, par le biais des associations ou entreprises d'insertion (travaux confiés par exemple par la Régie des eaux). Les marges d'amélioration résident désormais dans la prise en compte du handicap lors des recrutements, l'adaptation des postes, etc.

Les points forts	Les marges d'amélioration
 <p>Un travail interne de recensement des situations de handicap a été réalisé (action 33) : l'objectif est atteint sur ce sujet.</p>	<p>Formaliser un schéma de formation au développement durable (action 47).</p>
 <p>Depuis 2012, un rapport Développement Durable est présenté en conseil municipal lors du débat d'orientations budgétaires (action 50)</p>	<p>Revoir le rôle des ambassadeurs de développement durable comme relais internes (action 49)</p>
 <p>En 2013, la régie des eaux a obtenu la qualification ISO 9001 (action 51). Cette certification lui a été attribuée par rapport à la qualité du prélèvement et de la protection des ressources (sources du Laxia et de l'Ursuya) en eaux brutes, au transport et à la distribution d'eau potable et aux relations avec les usagers du service.</p>	<p>L'action 55, « Mettre les systèmes d'information au service du développement durable », vient d'être relancée et suit actuellement son cours malgré des difficultés techniques (par exemple pour estimer la consommation électrique théorique des PC, imprimantes et copieurs de la Mairie). Il convient de signaler des marges de progression importantes de l'action, notamment en faveur du recyclage-réemploi du matériel informatique.</p>



EVALUATION GLOBALE DE LA DEMARCHE

Pourquoi évaluer la démarche de mise en œuvre de l'Agenda 21 ?

Le cadre d'évaluation des agendas 21 comporte cinq éléments de démarche qui font partie intégrante du projet. En effet, les dynamiques de changement portées par l'Agenda 21 concernent en premier lieu les divers domaines d'intervention des politiques publiques, et doivent donc se traduire par des résultats visibles par les citoyens. De plus, elles induisent des changements dans les pratiques et le fonctionnement de la collectivité.

L'évaluation globale

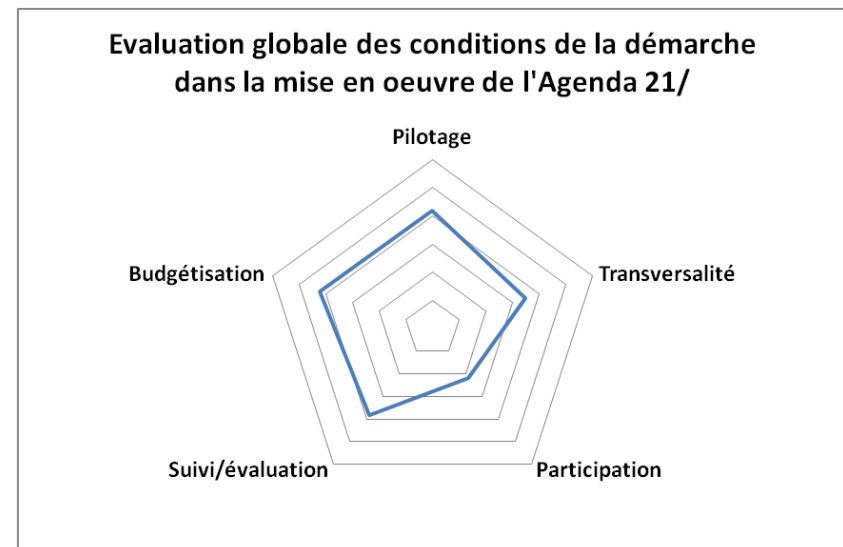
Même s'il ne s'agit pas encore ici d'évaluer l'Agenda 21 au terme de son premier plan d'actions, l'évaluation intermédiaire permet de se focaliser sur les éléments indispensables de la démarche, rappelés dans le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux, nécessaires pour obtenir la reconnaissance du Ministère en tant que démarche de développement durable :

- L'organisation du pilotage,
- La participation,
- Le dispositif de suivi-évaluation,
- La transversalité.
- L'amélioration continue.

A ce stade de l'évaluation, certaines conditions de la démarche comme l'amélioration continue ainsi que les évolutions des résultats sur plusieurs années, ne peuvent pas être « mesurées » car elles découlent d'une capitalisation dans le temps et nécessitent davantage de recul temporel.

L'analyse des éléments de la démarche dans le cadre de la présente évaluation « chemin faisant », a donc porté sur :

- le pilotage permet-il un bon portage de l'action et un dépassement des blocages s'il en apparaît ?
- le financement de l'action est-il prévu, soit sur budget constant ou sur



financement complémentaire ?

- Les actions sont-elles menées en transversalité avec plusieurs services municipaux ?
- La mise en œuvre des actions a-t-elle mobilisé les partenaires, la participation citoyenne ?

La prise en compte des questions ci-dessus a été représentée sous la forme d'un graphique-radar, qui montre bien que la démarche est « à mi chemin » des exigences, en particulier pour le volet participatif, dans la mise en œuvre de la plupart des actions.

Les encadrés ci-dessous précisent l'évaluation des conditions de la démarche.

L'organisation du pilotage des actions

Les questions évaluatives

- Le portage politique : quelle implication des élus dans la mise en œuvre des actions ?
- Le portage technique : quel degré d'intégration de l'action dans les fonctions du référent ?
- La mobilisation des moyens : dispose-t-on des moyens humains ? techniques ? du temps nécessaire ? Sont-ils suffisants pour mener l'action ?

Deux tiers des actions disposent d'un pilotage politique, technique et des moyens, au bon niveau pour leur réalisation.

Dans un tiers des cas, le pilotage ou les moyens ne sont pas suffisants pour faire avancer l'action. Un exemple, le projet de pédibus ou carapattes : celui-ci a pris du retard car il relève avant tout des parents d'élèves, qui doivent directement s'impliquer pour mettre en place cet accompagnement des enfants. Les agents municipaux ne peuvent qu'avoir un rôle incitatif, sensibiliser les écoles et les familles à l'intérêt de ce type de projet, puis lorsque cela sera en place, la Ville pourra agir plus directement en finançant quelques équipements (comme des chasubles fluorescentes pour les enfants). Actuellement, le projet s'ajoute, sans être clairement priorisé, à une mission générale liée aux affaires scolaires alors qu'il nécessiterait du temps pour sensibiliser et mobiliser les parents, afin que l'action puisse se mettre en place.

Parmi les autres cas, les actions sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte des transports ou de l'agglomération : l'Agenda 21 porte les actions de sensibilisation autour de son projet mais celui-ci doit ensuite être mené par la collectivité compétente. C'est le cas par exemple, de la politique cyclable.

La participation

Les questions évaluatives

- Les différentes parties prenantes de l'action : sont-elles clairement identifiées ? S'agit-il de partenaires institutionnels ? de groupes d'intérêt (associations, syndicats) ? des citoyens ?
- A quel niveau se situe le mode d'association des parties prenantes : information, consultation, concertation ou coproduction ?

La plupart des actions de l'Agenda 21 sont partenariales, mais deux types de partenaires peuvent être distingués : les partenaires avec qui les compétences sont partagées (Agglomération, syndicat des transports, syndicat des déchets...) et les autres partenaires publics ou privés.

Le partenariat n'est pas toujours un facteur favorisant la mise en œuvre des actions : ainsi, la catégorisation des actions de l'Agenda 21 en fonction du degré de maîtrise par la Ville, montre que parmi les actions « bloquées », plusieurs concernent des politiques dont l'Agglomération est maître d'ouvrage. C'est le cas de la trame verte et bleue, de l'inventaire des terres à potentiel agricole. De même, certaines actions par essence partenariales sont « bloquées » si les partenaires ne sont pas disponibles : c'est le cas par exemple de l'Atelier Santé Ville.

Au niveau de la participation citoyenne, alors que la Charte est un élément clé de la démarche de développement durable de la Ville, il apparaît qu'elle a été mobilisée sur certains projets spécifiques, tandis que la plupart des actions de l'Agenda 21 n'en sont qu'à un niveau d'information en direction des bayonnais.

Le dispositif de suivi-évaluation

Les questions évaluatives

- Les indicateurs de résultat ont-ils été définis ? Sont-ils renseignés ? Totalement ou en partie ?

La démarche d'évaluation de l'Agenda 21 comprend plusieurs niveaux d'indicateurs : les indicateurs de résultats ont été pris en compte ici. Ils permettent de connaître les effets, visibles, concrets, produits par les actions de l'Agenda 21. Les indicateurs dits « d'impact » permettront d'évaluer les changements plus globaux intervenus sur la situation visée par les objectifs de l'Agenda 21 : ils seront analysés en 2014, lors du bilan du premier plan d'actions.

Malgré le peu de recul temporel, les indicateurs montrent les résultats de certaines actions.

Les évaluations menées avec les référents d'actions tant en 2012 qu'en 2013 montrent combien il est difficile de définir des indicateurs qui rendent compte de manière aussi simple que possible des résultats. Une seconde difficulté tient au fait de renseigner ces indicateurs : rassembler les données, montrer les évolutions...

Cet aspect de la démarche n'est certes pas le plus avancé, mais sans doute, avec la transversalité, l'un de ceux qui amènent le plus des changements dans le management interne des projets.

La transversalité dans la mise en œuvre des actions

Les questions évaluatives

- Les services concernés par l'action : quels sont les autres services concernés par l'action ou le projet ?
- L'association des autres services : ont-ils été associés? Comment : Comité de pilotage, commission, réunion technique, ateliers de travail, de manière informelle, etc. ?

Les questions évaluatives visent à analyser la transversalité de la démarche lors de la mise en œuvre de chaque action. Il en ressort que pour la plupart des référents d'actions, ils mobilisent les services internes concernés, le plus souvent de manière informelle ou au cours de réunions techniques, plus rarement dans le cadre de comités de pilotage.

La transversalité interne doit être renforcée pour quelques actions, comme par exemple, la concertation autour du plan vélo : d'un côté la Mission Développement Durable a animé sur ce sujet des ateliers thématiques avec des habitants sans être impliquée dans le suivi du Plan vélo de l'Agglomération, et d'un autre côté les réunions techniques étaient suivies par les services techniques de la Ville.

A noter également que les temps d'évaluation sont importants pour la transversalité puisqu'ils réunissent de petits groupes de travail qui évaluent collectivement et ont donc une bonne connaissance d'autres actions que celles dont ils sont porteurs.

INDICATEURS DE RESULTAT

Les responsables d'actions ont défini des indicateurs permettant d'évaluer les résultats effectifs, directement liés aux actions.

Les tableaux suivants présentent les indicateurs pour lesquels les données sont renseignées.

ACTIONS	DEFINITION DE L'INDICATEUR	INDICATEURS
AXE 1 : MIEUX VIVRE ENSEMBLE A BAYONNE		
1. Développer la concertation avec les habitants autour de la mise en œuvre du PLH et du PLU	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de projets d'aménagement soumis à concertation, nature de la concertation et nombre de participants (ou d'observations) 	<ul style="list-style-type: none"> › 3 projets : <ul style="list-style-type: none"> - Séqué : <ul style="list-style-type: none"> • co-construction : compostage ; jardin partagé • concertation : covoiturage , aire de jeux ; • co-construction : habitat participatif : 30 participants - Ferme Loustaounaou : <ul style="list-style-type: none"> • co-construction du projet - Marinadour : <ul style="list-style-type: none"> • concertation : 15 participants en moyenne
	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre d'évènements en lien avec l'urbanisme (réunions, conférences, etc) et nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> › 2 évènements <ul style="list-style-type: none"> • 3ème Forum national des quartiers durables en 2011 : 120 participants › Forum 21 en 2012 : 100 participants
3. Développer les éco-événements, notamment pour les fêtes de Bayonne	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de points de repos et fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> › 3 points repos – Fréquentation estimée stable (comme fréquentation des Fêtes)
	<ul style="list-style-type: none"> › Evolution du tonnage de déchets produit pendant les fêtes 	<ul style="list-style-type: none"> › 2011 : 283t › 2012 : 256t › 2013 : 286t
4. Réaliser un schéma directeur des espaces publics du centre historique	<ul style="list-style-type: none"> › Evolution du nombre de personnes impliquées dans la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> › Elargissement du groupe de travail de 8 à 20 personnes sur les deux dernières étapes conçues comme des ateliers transversaux.
	<ul style="list-style-type: none"> › Taux de satisfaction exprimé au regard de la 	<ul style="list-style-type: none"> › Satisfaction générale (80%) à des degrés divers en

	démarche	fonction des sous-groupes constitués
7. Elaborer et mettre en œuvre un référentiel développement durable pour les opérations de construction et de restauration	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre d'opérations de construction et de restauration prenant en compte la grille d'analyse développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> › La programmation sur la ferme Loustaounaou est l'occasion de tester un nouveau type de profil environnemental.

AXE 2 : LA VILLE DE BAYONNE ACCELERE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

9. Analyser l'opportunité de la mise en place de navettes fluviales sur la Nive et l'Adour	<ul style="list-style-type: none"> › Réalisation de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> › l'étude de faisabilité a été réalisée
10. Favoriser le covoiturage et étudier la mise en place d'un système d'autopartage	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de réunions thématiques organisées par cible et nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> › 2012 : 2 réunions, cible : futurs habitants du Séqué. Faible participation › 2013 : 2 ateliers thématiques, cible : les bayonnais. 17,5 participants (moyenne) ; 1 réunion « Club des Partenaires Mobilité », cible : entreprises/collectivités. 5 partenaires ; 1 concours Challenge de la Mobilité, cible : agents Ville. 130 participants
	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de projets d'autopartage ou covoiturage accompagnés par la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> › 2013 : 0
11. Mobiliser des entreprises et administrations autour de la mise en place de Plan de Déplacement d'Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> › Taux de retour des enquêtes soumises aux salariés des partenaires PDE 	<ul style="list-style-type: none"> › 42%
	<ul style="list-style-type: none"> › Evolution du nombre de partenaires associés à la démarche PDE de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> › 5 partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> › Evolution du nombre d'abonnements transports collectifs et répartition par mode pour les agents de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> › 4 fois plus d'abonnés en 3 ans. <ul style="list-style-type: none"> ✓ En aout 2013 ✓ 70% viennent en voiture ✓ 8,4% à pied ✓ 6,5% de bus ✓ 6,1% en vélo ✓ 5,2% en 2 roues motorisés ✓ 3,9% autre ; train, voiture + bus ...

	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Nombre de participants au challenge Mobilité 2013 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 131 participants
<p>12. Planifier l'aménagement des infrastructures en faveur des modes de circulation doux, à partir du plan vélo de l'agglomération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Suivi des linéaires de voies vélo par type d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ pistes cyclables: 19,8 km (+ 2 km par rapport à début 2011) - bandes cyclables : 22,7 km (-0,3 km par rapport à début 2011) - voies pacifiées (zone 30, zone de rencontre où les vélos partagent le même espace que les véhicules) (+1 km par rapport à début 2011) - doubles sens cyclable : 5,7 km (+ 1,7 km par rapport à début 2011) - couloirs bus partagés : 3,3 km (idem 2011)
<p>16. Étudier le développement d'un réseau de chaleur biomasse à Bayonne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Réalisation des études 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Etude de faisabilité réalisée ; Décisions prises : création du réseau ; choix du mode d'exploitation
<p>16 bis. Créer un réseau de chaleur biomasse à Bayonne</p>	<p>Indicateurs et valeurs d'objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ‣ Nombre de logements raccordés : ‣ 3000 logements, 4000 à terme (24 ans) ‣ Volet social : création de 7 emplois locaux ‣ Volet économique : -5,3% de baisse de la facture des abonnés ‣ CO2 évité : 90 000 tonnes (soit équivalent aux déplacements automobiles de tous les habitants des Hauts de Ste Croix) 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Pas encore réalisé

AXE 3 : MIEUX CONNAITRE LES MILIEUX NATURELS DE BAYONNE POUR MIEUX LES PRESERVER

17. Réaliser un atlas de la biodiversité, en collaboration avec les associations et institutions compétentes	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Production de la cartographie des habitats 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Habitats cartographiés à ce stade uniquement sur les espaces naturels en périmètres protégés soit 220 ha
18. Identifier, cartographier et envisager des moyens de lutte contre les espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Suivi des étendues colonisées par des espèces envahissantes : nombre de stations 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 110 stations d'importance variable relevées en milieu urbain
19. Poursuivre les actions de sensibilisation des scolaires à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Nombre d'enfants ayant été sensibilisés à la biodiversité en milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 1770 enfants pour l'année scolaire 2011/2012
20. Identifier les trames vertes et bleues sur le territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Réservoirs de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 365 ha (barthes de la Nive, Moulin de Habas, Ruisseau des Anges, barthes d'Ilbarritz)
21. Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et répondre au plan Ecophyto 2018	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Evolution de l'utilisation de produits phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ -33% depuis 2010
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Nombre d'hectares labellisés Ecocert 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 0 (objectif 1 : 4000 m2)
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Pourcentage de pelouses sportives labellisées 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 0 (objectif 1 : 2 ha)
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Répartition des espaces verts en fonction des différentes classes de gestion différenciée 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ classe 1 : 4.8% ‣ classe 2 : 25.8% ‣ classe 3 : 57.17% ‣ classe 4 : 5.38%
23. Protéger les ressources en eau et limiter leur sollicitation	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Indice d'avancement de la protection de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 80%
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Taux de conformité Physico de l'eau brute 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 100%
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Taux de renouvellement des conduites de collecte et de transport 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 1,22% (objectif : 1%)
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Taux de réalisation des travaux de protection des PPI 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 65%
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Taux d'acquisition des PPI 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 57%
24. Limiter l'usage de l'eau potable pour des besoins qui ne le justifient pas	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Indice de consommation des services municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 5,6L/hab/an (au 08/10/13)
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Rendement du réseau au 31 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 93%

	› Indice linéaire de perte	› 3,13 m3/j/km
	› Taux usage ressources autres que AEP pour l'arrosage des espaces verts	› 41%
	› Indice de conso d'eau / Ha d'espaces verts	› 101 m3/Ha/an

AXE 4 : LA VILLE DE BAYONNE FAVORISE UNE ÉCONOMIE SOUTENABLE

26. Favoriser les métiers de la "croissance verte" à travers le volet économique du projet Links	› Nombre d'actions de sensibilisation organisées	› Total de 10 sur 2012 : 3 cafés thématiques, 3 Form'actions, 1 JEP, 1SDD, 1 Nuit de la thermographie, 1 Salon Innobat › sur 2013 : 1 café thématique ; 1 form'action ; la nuit de la thermographie
	› Evolution du nombre des participants	› Maintien des objectifs fixés pour actions à destination des professionnels : café thématique 15 personnes, Form'action 35 personnes, Pas d'évolution pour les actions grand public (1édition par type d'action). Dépassement des objectifs sur la Nuit de la thermographie (100 personnes contre 40 attendues)
28. Décliner le plan local de prévention des déchets	› Nombre de familles participant au projet Médiaterre	› 2012 : 3 › 2013 : 3
	› Progression du nombre de foyers équipés de composteurs individuels ou collectifs	› Compostage : › collectif : 53 foyers (2013) › 27 lombricomposteurs › Individuel : 4958 foyers (fin 2012) soit 28% des foyers du BAB + Boucau en 2013
	› Nombre de réunions et de participants au Club des partenaires « Déchets »	› 2011 : 1 réunion / 11 partenaires › 2012 : 0 réunion › 2013 : 0 réunion
	› Evolution de la part des déchets valorisés par catégorie de déchets	› <u>Part stockée : 550 tonnes :</u> - Ordures ménagères (stockées à Lapouyade) : 350

		<p>tonnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets industriels banals stockés (Hasketa _ CEPB) : 200 tonnes ▸ <u>Part Valorisée : 2643 tonnes :</u> - Déchets industriels banals triés (SITA SO à Mouguerre) : 330 tonnes - Déchets de balayage criblés (SITA SO à Saint Martin de Seignanx) : 700 tonnes - Bois en mélange (SITA SO à Mouguerre) : 105 tonnes - Déchets verts (LOREKI à Itxassou) : 806 tonnes - Cartons (SITA Mouguerre) : 53 tonnes - Papiers (SITA Mouguerre) : 30 tonnes - Déblais Routiers (BOTA BIL Saint martin de Seignanx) : 619 tonnes
--	--	--

AXE 5 : LA VILLE DE BAYONNE PERMET L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS DANS UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ		
31. Garantir l'alimentation en eau pour tous, et notamment des plus démunis	› Taux d'impayés	› 1,95% (objectif <2,5%)
	› Versement fonds curatif	› 0,0043 €/m3
	› Prix de l'eau	› 1,94 € TTC/m3
	› Part de la prime fixe (volet eau)	› 24% (objectif <30%)
33. Favoriser le bien-être au travail et poursuivre les actions menées en matière de sécurité au travail	› Evolution du taux d'absentéisme moyen pour cause de maladies ordinaires et répartition par services et par catégories	› Stabilisation /2010
	› Nombre d'accidents et de jours d'arrêts de travail	› Stabilisation du nombre d'accidents /2011. Augmentation de 163% du nombre de jours d'arrêt /2011 pour Accident du Travail
	› Evolution du nombre de dossiers reconnus en maladies professionnelles	› Augmentation de 470% du nombre de jours d'arrêt /2011 pour Maladie Professionnelle
34. Finaliser et appliquer la charte sur les antennes relais de téléphonie mobile	› Rapport entre le nombre de projets de modification ou d'implantation déposés par les opérateurs, prenant en compte l'avis de la Ville et le nombre de projets total	› 2009 : 0% › 2012 : en cours › 2013 : en cours
	› Nombre de plaintes d'habitants	› 2009 : 1 pétition › 2013 : 1 pétition
	› Nombre de mesures de champs électromagnétiques réalisées	› 2009 : 25 › 2010 : 4 › 2011 : 0 › 2012 : 27 › 2013 : 6

35. Poursuivre l'action contre l'habitat indigne	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Evolution du nombre d'ouverture de procédures code de la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 2011 : 29 ‣ 2012 : 11 ‣ 2013 : 8
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Evolution du nombre d'ouverture de périls d'immeubles 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 2011 : 10 ; ‣ 2012 : 11 ; ‣ 2013 : 10
39. Prévenir l'exclusion par l'échec scolaire en développant le Programme de Réussite Educative	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Nombre et répartition des enfants concernés par le PRE et nature de l'aide 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 164 dont : <ul style="list-style-type: none"> • Scolaire : 40 • Educatif : 86 • Social : 4 • Santé : 8 • Culturel : 10 • Sportif : 16 Répartition : 57 % garçons et 43 % filles.
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Nombre d'enfants et d'adolescents pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 120
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Nombre de familles aidées dans le cadre du PRE 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 134
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Niveau d'amélioration de la situation des enfants et adolescent en situation de fragilité, dans différents domaines : famille, santé, apprentissages scolaires, socialisation, et accès à la culture et aux sports 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Au sein des familles : 70,89 % ‣ Santé : 51,29 % ‣ Apprentissage scolaire : 82,99 % ‣ Socialisation : 78 % ‣ Accès à la culture et au sport : 80,49 %
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Niveau d'amélioration de l'épanouissement des enfants dans l'ensemble des temps de vie (dont péri et extrascolaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 64,7 %
40. Mettre en œuvre et animer le label Ville d'Art et d'Histoire	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Evolution de la fréquentation touristique du patrimoine bayonnais 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 2012 : 5 648 personnes ‣ 2013 : 7 255 personnes
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Evolution de la fréquentation du patrimoine bayonnais par les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 2012 : 1 299 habitants ‣ 2013 : 986 habitants
	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Evolution de la fréquentation du patrimoine bayonnais par le jeune public 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ 2012 : 3 588 jeunes ‣ 2013 : 3048 jeunes

	<ul style="list-style-type: none"> › Evolution de la fréquentation par type de manifestations culturelles liées au Label 	<ul style="list-style-type: none"> › 2012 : 14 359 personnes › 2013 : 14 150 personnes
--	---	--

AXE 6 : LA VILLE DE BAYONNE RENFORCE UNE GOUVERNANCE COOPERATIVE ET PARTENARIALE

43. Animer le club des partenaires et identifier les actions portées en complément du programme d'actions de l'agenda 21 de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de structures participant au Club des Partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> › 2010 : réunions plénières : 23 partenaires (moyenne) › 2013 : réunion thématique : Mobilité : 5 partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de projets en commun coordonnés ou co-construits par le Club des Partenaires et mesure de la satisfaction des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> › 2013 : 1 projet (Challenge de la Mobilité)
44. Faire vivre la charte de la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre et fréquence des assemblées de secteur, nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> › 2010 : <ul style="list-style-type: none"> - juin : 227 participants - novembre : 172 participants › 2011 : <ul style="list-style-type: none"> - mai : NC - octobre : 144 participants › 2012 : <ul style="list-style-type: none"> - mai : 61 participants › 2013 : <ul style="list-style-type: none"> - juin : 25 participants
	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre d'ateliers thématiques, nature des thématiques traitées et nombre / moyenne de participants par atelier. 	<ul style="list-style-type: none"> › 3 ateliers thématiques depuis 2012 : <ul style="list-style-type: none"> - Marinadour (en cours d'achèvement) : nb participants NC - Mobilité : 17,5 participants (moyenne) - Plan vélo : 30 participants
	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de réunions publiques et de concertation auxquelles la délégation citoyenne a été associée et nombre/ moyenne de participants par thématique traitée 	<ul style="list-style-type: none"> › 3 concertations : <ul style="list-style-type: none"> - Antennes relais (50 participants) - PDU (nb participants NC) - Dernier km de livraison (23 participants en moyenne)
	<ul style="list-style-type: none"> › Pourcentage de satisfaction des participants par 	<ul style="list-style-type: none"> › Assemblées de secteur :

	type d'instance de concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Mai 2013 : 75% ▷ Ateliers thématiques : <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité : moyenne = 75% - Vélo : moyenne = 83 % ▷ Concertation : <ul style="list-style-type: none"> - Antennes relais : 63% - Dernier km : 58%
45. Participer au réseau local des agendas 21	▷ Nombre de réseaux de développement durable auxquels participe la Ville	▷ 2 depuis 2010 (un réseau local et un réseau national) et 3 depuis 2012 (un réseau régional)
	▷ Nombre de manifestations en lien avec le développement durable auxquelles participe la Ville	▷ 1 manifestation / an depuis 2010 et 2 manifestations en 2013
46. Organiser la participation des habitants, usagers et acteurs du territoire à l'évaluation de l'Agenda 21	▷ Nombre de participants aux Forums 21	<ul style="list-style-type: none"> ▷ 2010 : 180 personnes ▷ 2012 : 643 personnes (dont 483 enfants)
	▷ Nombre de personnes associées à l'évaluation de l'Agenda 21 par catégorie	▷ 2012 : 33 agents référents actions A21 et ambassadeurs DD

AXE 7 : LA VILLE DE BAYONNE SE MOBILISE, EN INTERNE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

47. Former les élus et agents au développement durable	› Nombre de formations internes organisées par an en lien direct avec le développement durable	› 2012 : 4 formations › 2013 : 4 formations
	› Nombre d'agents ou d'élus ayant suivi les formations en lien direct avec le développement durable	› 2012 : 95 agents › 2013 : 52 agents
49. Animer un groupe d'ambassadeurs Développement Durable	› Nombre de réunions spécifiques du groupe des ambassadeurs développement durable	› 2012 : 1 réunion › 2013 : 0 réunion
51. Mettre en place un système de management qualité, sécurité, environnement au sein de la régie des eaux	› Validation certification ISO 9001	› Validité jusqu'en 2016
52. Poursuivre l'intégration des critères de développement durable dans les marchés publics	› Nombre d'agents formés aux achats éco-responsables	› 2012 : 9 agents › 2013 : 8 agents
	› Nombre de réunions du groupe de travail	› 2013 : 0
	› Pourcentage du nombre de marchés en cours comportant une préoccupation en matière de développement durable	› 2013 : 43,58 %
	› Répartition du niveau de prise en compte des préoccupations en matière de développement durable dans les marchés en cours	› 2013 : Non prise en compte : 53% Critères de jugement : 27% Spécifications techniques : 13% ESAT ou EA : 5 Variantes : 2%
	› Part financière des marchés en cours comportant une préoccupation en matière de développement durable par rapport à la part financière de la totalité des marchés	› Pas connu
	› Nombre d'heures d'insertion prévues ; nombre d'heures d'insertion réalisées ; nombre d'emplois durables créés	› Janvier 2013 : 1776h d'insertion prévu sur les marchés en cours

	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de marchés attribués à des EA ou à des ESAT › Montant des marchés attribués à des EA ou à des ESAT 	<ul style="list-style-type: none"> › Janvier 2013 : 10 marchés sur 218 › Montant : non connu
53. Définir et mettre en œuvre le plan d'actions du Plan Climat "Patrimoine et Service »	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de réunions du Comité de mise en œuvre et de suivi du PCPS 	<ul style="list-style-type: none"> › 2009 : 3 réunions › 2010 : 1 réunion › 2011 et 2012 : 0 réunion › 2013 : 1 réunion
	<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de services de la Ville associés en moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> › 2009 : 8 services › 2010 : 6 services › 2013 : 9 services
	<ul style="list-style-type: none"> › Avancement des actions 	<ul style="list-style-type: none"> › 2009 : 7 actions réalisées › 2010 : 14 actions réalisées ; 2 en cours ou prêtes à être lancées › 2011 : 6 actions réalisées ; 3 en cours ou prêtes à être lancées › 2012 : 5 actions réalisées › 2013 : 2 actions réalisées ; 1 en cours ; 15 retardées / à programmer ; 2 retardées/abandonnées
	<ul style="list-style-type: none"> › Quantification des économies d'énergie réalisées par poste d'émission 	<ul style="list-style-type: none"> › Non renseigné
56.Favoriser l'intégration (recrutements/reclassements) des personnes en situation de handicap et l'adaptation des postes de travail	<ul style="list-style-type: none"> › Evolution du taux d'emploi par la Ville des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> › 2010 : 5.12% › 2011 : 4.69% › 2012 : en attente
	<ul style="list-style-type: none"> › Cotisation FIDPH 	<ul style="list-style-type: none"> › 2010 : 40 000 € › 2011 : 56 000 € › 2012 : 25 000 € › 2013 : 0 €

LES APPORTS DE L'ÉVALUATION MENÉE EN 2013

L'un des apports notables de l'évaluation est de maintenir une dynamique parmi l'équipe des référents, grâce au travail collectif et à la sollicitation individuelle pour collecter les informations sur les réalisations.

Par ailleurs, l'évaluation permet d'actualiser et de restructurer le plan d'actions en tenant compte des réalités découlant de sa mise en œuvre. Ainsi, deux actions nouvelles ont été proposées :

- La création du réseau de chaleur biomasse devient une action intégrale (16 bis), tandis que l'action 16 qui consistait à réaliser les études de faisabilité, est clôturée.
- L'action 32 relative au lien Santé-Environnement est découpée en deux actions car il apparaît qu'elle visait plusieurs objectifs différents : d'une part la mesure de la qualité de l'air intérieur pour les écoles et les crèches, d'autre part la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés par la santé publique au sein d'un Atelier Santé Ville.

A contrario, plusieurs actions ont été fusionnées car elles visaient des objectifs très proches :

- Fusion 10 et 11 : les actions en faveur du co-voiturage, de l'autopartage et des Plans de Déplacement Entreprises sont regroupées en une « action 10-11 » qui devient « favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture ».
- Une action unique est créée, visant à décliner le plan local de prévention des déchets en regroupant l'action 28 relative à la valorisation des déchets fermentescibles et l'action 54 relative aux déchets issus de l'activité de la ville.
- Une action unique est créée, visant à améliorer le bien-être au travail, en regroupant les actions 33, relative au bien être au travail et 56 sur l'emploi de travailleurs handicapés. Cette action globale pourra désormais viser des objectifs plus ambitieux autour des procédures de recrutement, de la mobilité interne et des risques psycho-sociaux :

Certaines actions sont réorientées :

- Action 25 : bien qu'il soit constaté que la Ville ne peut pas porter cette action, le Comité de pilotage de l'Agenda 21 souligne l'importance pour le territoire des démarches de tourisme durable, et engage à la reformuler avec un partenaire qui puisse en prendre la responsabilité. L'action, pour l'année 2014 s'oriente donc vers un dialogue entre la Ville, l'Office de tourisme et le Conseil de Développement du Pays Basque afin de redéfinir cette action.
- Action 29 : la Ville n'a pas de compétence qui lui permette d'agir directement sur le logement en faveur des publics spécifiques, toutefois, les élus soulignent l'importance de cette problématique. Ils souhaitent la réorienter afin de mettre en cohérence les actions menées par divers acteurs - associatifs ou bailleurs sociaux- qui œuvrent à cette action.

- L'action 36, « Favoriser les pratiques sportives et culturelles », est recentrée sur le sport, et se voit assigner des objectifs de performance en termes de développement durable, par exemple en organisant des événements sportifs éco-responsables, ou encore en s'ouvrant à une transversalité avec la culture et le label Ville d'Art et d'Histoire (par exemple, une fête du vélo ou un Marathon de Bayonne, avec des temps de valorisation du patrimoine ou de micro événements culturels).
- L'action 55, visant à intégrer des critères de développement durable dans la gestion du système informatique est recentrée sur l'économie d'énergie et les déchets.

Enfin, il est décidé par le Comité de pilotage d'acter le report ou la suppression de quelques actions :

- La réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (action 30) est reportée à 2015, en raison de la charge de travail qui a rendu impossible sa réalisation par le CCAS.
- L'animation d'un club des partenaires spécifique au tourisme (action 25 « Animer un pool pour un tourisme durable ») n'a pas pu être réalisée. Elle doit être repensée, reformulée, éventuellement portée par un partenaire : elle est donc reportée
- L'action 29, relative à la sensibilisation à la cohabitation comme réponse au logement de publics spécifiques est reportée.
- L'action 48, qui consistait à produire une grille d'analyse en termes de développement durable est abandonnée. Il apparaît que l'animation des référents d'actions dans le cadre des ateliers d'évaluation répond aussi bien à ce besoin.

Enfin, de manière générale, il est préconisé de définir et préciser les conditions de la participation des groupes d'intérêt ou des citoyens pour chacune des actions pouvant faire l'objet d'une concertation.

CONCLUSION

La plupart des actions s'inscrivent dans des dynamiques de changement de comportement ou dans des projets d'investissement pluriannuels et ont donc un délai de réalisation de moyen terme. Or, la labellisation nationale reconnaît un programme de 3 ans. Il faut donc garder à l'esprit que l'Agenda 21 est une stratégie de moyen et long terme qui ne peut être réduite à la réalisation des projets sur une période courte.

L'Agenda 21 met en valeur un travail majeur engagé de manière transversale, qui traite de l'ensemble des politiques menées par la Ville.

Le pilotage de l'Agenda 21 et la démarche d'évaluation qui se met progressivement en place, contribuent à des dynamiques de transformation interne des pratiques professionnelles en organisant des échanges de manière « horizontale » entre les référents d'action qui sont tout autant agents, chefs de service ou directeurs. Par ailleurs, une culture de l'évaluation s'installe progressivement.

Cela permet de souligner la fonction pédagogique des groupes d'évaluation pour approfondir l'analyse des projets en termes de développement durable. Enfin, en direction aussi bien de l'ensemble des personnels de la Ville, au-delà donc du groupe des référents de l'Agenda 21, qu'en direction des habitants (par exemple via le site internet de Bayonne), il est préconisé de renforcer l'information et de communiquer davantage sur les actions réalisées et leurs résultats.



Vue synthétique sur le bilan de réalisation des actions de l'Agenda 21

Axe		Intitulé	Avancement	Indicateur de résultat	Gouvernance
AXE 1: MIEUX VIVRE ENSEMBLE A BAYONNE	1	Développer la concertation avec les habitants autour de la mise en œuvre du PLH et du PLU			
	2	Favoriser et soutenir les commerces de proximité			
	3	Développer les éco-événements, notamment pour les fêtes de Bayonne			
	4	Réaliser un schéma directeur des espaces publics du centre historique			
	5	Mettre en place des actions de médiation			
	6	Repenser le transport de marchandises en centre-ville			
	7	Elaborer et mettre en oeuvre un référentiel développement durable pour les opérations de construction et de restauration			
AXE 2: LA VILLE DE BAYONNE ACCELERE LA MISE EN CEUVRE D'UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	8	Concourir à l'harmonisation et au développement du système de vélos en libre service, au sein de l'agglomération			
	9	Analyser l'opportunité de la mise en place de navettes fluviales sur la Nive et l'Adour			
	10	Favoriser le covoiturage et étudier la mise en place d'un système d'autopartage			
	11	Mobiliser des entreprises et administrations autour de la mise en place de Plan de Déplacement d'Entreprise			
	12	Planifier l'aménagement des infrastructures en faveur des modes de circulation doux, à partir du plan vélo de l'agglomération			
	13	Mettre en place des pédibus ou carapattes			
	14	Développer l'éco-restauration sur le centre-ancien			
	15	Mettre en place un plan d'action de réduction des consommations d'énergie de l'éclairage public			
	16	Étudier le développement d'un réseau de chaleur biomasse à Bayonne			
	16 bis	Créer un réseau de chaleur			
AXE 3: MIEUX CONNAÎTRE LES MILIEUX NATURELS DE BAYONNE POUR MIEUX LES PRESERVER	17	Réaliser un atlas de la biodiversité, en collaboration avec les associations et institutions compétentes			
	18	Identifier, cartographier et envisager des moyens de lutte contre les espèces invasives			
	19	Poursuivre les actions de sensibilisation des scolaires à la biodiversité			
	20	Identifier les trames vertes et bleues sur le territoire communal			
	21	Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et répondre au plan Ecophyto 2018			
	22	Favoriser la réappropriation des berges de l'Adour et de la Nive			
	23	Protéger les ressources en eau et limiter leur sollicitation			
	24	Limiter l'usage de l'eau potable pour des besoins qui ne le justifient pas			
AXE 4: LA VILLE DE BAYONNE FAVORISE UNE ECONOMIE SOUTENABLE	25	Créer et animer un pool Tourisme Durable afin de promouvoir une offre et des filières touristiques éco responsables			
	26	Favoriser les métiers de la "croissance verte" à travers le volet économique du projet Links			
	27	Réaliser un inventaire des terrains qui pourraient participer au développement des productions agricoles			
	28	Décliner le plan local de prévention des déchets sous l'aspect tri des fermentescibles			

Vue synthétique sur le bilan de réalisation des actions de l'Agenda 21

Axe		Intitulé	Avancement	Indicateur de résultat	Gouvernance
AXE 5: LA VILLE DE BAYONNE PERMET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS DANS UN CADRE DE VIE PRIVILEGIE	29	Développer une réflexion sur le logement des publics spécifiques: étudiants, jeunes, retraités, travailleurs modestes			
	30	Réaliser l'Analyse des Besoins Sociaux			
	31	Garantir l'alimentation en eau pour tous, et notamment des plus démunis			
	32	Mener des actions de prévention sur le lien santé – environnement : Atelier santé-ville			
	32 bis	Mener des actions de prévention sur le lien santé – environnement : qualité de l'air intérieur			
	33	Favoriser le bien-être au travail et poursuivre les actions menées en matière de sécurité au travail			
	34	Finaliser et appliquer la charte sur les antennes relais de téléphonie mobile			
	35	Poursuivre l'action contre l'habitat indigne			
	36	Favoriser les pratiques sportives et culturelles			
	37	Animer l'observatoire sur les violences faites aux femmes, communiquer sur la situation observée afin de prévenir les violences			
	38	Elaborer et mettre en œuvre le Projet Educatif Global de la Ville			
	39	Prévenir l'exclusion par l'échec scolaire en développant le Programme de Réussite Educative			
	40	Mettre en œuvre et animer le label Ville d'Art et d'Histoire			
	41	Valoriser la création culturelle locale			
42	Renforcer l'offre culturelle				
AXE 6: LA VILLE DE BAYONNE RENFORCE UNE GOUVERNANCE COOPERATIVE ET PARTENARIALE	43	Animer le club des partenaires et identifier les actions portées en complément du programme d'actions de l'agenda 21 de la Ville			
	44	Faire vivre la charte de la participation citoyenne			
	45	Participer au réseau local des agendas 21			
	46	Organiser la participation des habitants, usagers et acteurs du territoire à l'évaluation de l'Agenda 21			
AXE 7: LA VILLE DE BAYONNE SE MOBILISE, EN INTERNE, POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	47	Former les élus et agents au développement durable			
	48	Créer une grille développement Durable pour évaluer les projets de la Ville			
	49	Animer un groupe d'ambassadeurs Développement Durable			
	50	Présenter le budget municipal sous l'angle du développement durable			
	51	Mettre en place un système de management qualité, sécurité, environnement au sein de la régie des eaux			
	52	Poursuivre l'intégration des critères de développement durable dans les marchés publics			
	53	Définir et mettre en œuvre le plan d'actions du Plan Climat "Patrimoine et Service			
	55	Mettre les systèmes d'information au service du développement durable			
	56	Favoriser l'intégration (recrutements/reclassements) des personnes en situation de handicap et l'adaptation des postes de travail			

Code couleur

bien avancée: 12	totalemment renseignés: 24	Fort: 18
suit son cours: 31	renseignés en partie: 10	Bon: 21
retard, difficultés: 9	définis non renseignés: 17	Faible : 11
non engagée ou stoppée: 5	pas d'indicateurs: 6	manque de portage: 7